

**Compte-rendu de la réunion**

Etaient présents:

- CC de la Côte des Isles : M. Edouard MABIRE, Mme Geneviève FLAMBARD
- CC de la Vallée de l'Ouve : Mme Louissette LEPETIT, M. Marcel JOSSE
- CC de Douve et Divette : Mme Brigitte LESOIF, M. Yves FOSSEY
- CC de Ste Mère Eglise : M. Michel MARGUERIE, M. Marcel JEAN
- CC du Val de Saire : M. Denis QUILBE, M. Guy LECHEVALIER
- CC des Pieux : M. Maurice CADO, M. Serge FEUARDENT, M. Patrice LECESNE
- CC de St Pierre Eglise : M. Anthony MOUCHEL
- CC de la Hague : M. Martial MAIGNAN

Etaient excusés : M. André BILLY, M. Philippe LAMORT, M. Rémy MARIE, M. Jean-Jacques BREGUET, M. Bernard LETRECHER, M. Gérard CHEVEREAU, M. Jacques HAMELIN

Secrétaire de séance : Mme Brigitte LESOIF

Le quorum est atteint, la Presse invitée n'est pas représentée.  
Le Président déclare la séance ouverte.

**Information - communication :**

- Compte-rendu du comité syndical du 13 avril 2011 :

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2011. (M. Fossey ne participe pas au vote car il était absent de la séance du 13 avril 2011.)

- Déstockage DASRI

A titre d'information, le Président informe l'assemblée du bilan de l'opération de déstockage des DASRI qui a eu lieu du 12 au 26 mars 2011 dans les déchetteries de Varouville et Anneville-en-Saire. Cinq fûts et un carton ont été collectés à Varouville et deux fûts à Anneville-en-Saire.

L'opération a coûté 173,42€ d'impression de prospectus pour la communication chez les médecins et pharmaciens concernés et 140,53€ pour le transport et le traitement des DASRI.

**Délibération n° 2011 06 163 - Compte-rendu de délégation de signature du président**

- **Impression de documents pour le tri sélectif du SMCT - Consultation CT 2011 002**

Le Président informe l'assemblée qu'il a lancé une consultation – CT 2011 002 – en vue de retenir un prestataire pour l'impression de documents pour le tri sélectif du SMCT (guides de tri, objets synoptiques, calendriers de collecte et mémos tri) pour la période 2011-2013 et qu'il a retenu :

- pour le lot 1 – guides de tri, l'offre de DIAMEN IMPRIMERIE, sis ZAC de la Chevalerie, 50000 Saint-Lô, pour réaliser cette mission. Son coût global s'élève à 9 881,35 € TTC.
- pour le lot 2 – objets synoptiques, lot infructueux, aucun des prestataires nous a présenté une offre correspondant aux cahiers des clauses techniques particulières.
- pour le lot 3 – calendriers de collecte, l'offre de LE REVEREND IMPRIMEUR, sis ZA de la Tassinerie, BP 303, 50700 Valognes, pour réaliser cette mission. Son coût global s'élève à 639,86 € TTC.
- pour le lot 4 – mémos tri, l'offre de LE REVEREND IMPRIMEUR, sis ZA de la Tassinerie, BP 303, 50700 Valognes, pour réaliser cette mission. Son coût global s'élève à 1 016,60 € TTC.

Le lot 2 étant infructueux, le président informe l'assemblée qu'il relance une consultation pour 50 000 exemplaires, équivalant au nombre de foyers sur le territoire du SMCT.

Ceci exposé,

Le comité syndical prend acte.

▪ **SMACL Assurance - Avenant n°1 au marché Assurance « Dommages aux biens et risques annexes » lot 1**

Suite au déménagement au 8 rue des Vindits à Cherbourg-Octeville, et au transfert des frais d'assurance à la charge du Syndicat Mixte du Cotentin faisant l'objet d'une refacturation en fin d'année, inclus dans les frais de mutualisation, le Président expose qu'il a signé l'avenant n°1 au marché d'assurance avec la SMACL lot 1 « Dommages aux biens et risques annexes ».

Ceci exposé,

Le comité syndical prend acte.

**Délibération n° 2011 06 164 - Création d'un poste d'agent de maîtrise (avancement de grade suite à concours)**

Le président donne lecture de son rapport faisant suite à la réussite au concours d'agent de maîtrise territorial d'un des agents du SMCT adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à :

- créer un poste d'agent de maîtrise permanent à compter du 15 juin 2011 ;
- faire appliquer les textes réglementaires au bénéfice de l'agent sur ce poste concernant les primes et indemnités individuelles ;
- verser mensuellement ces primes et indemnités à l'agent;
- inscrire les crédits de rémunération et de charges au budget 2011 sur la base du grade.

**Délibération n° 2011 06 165 - Convention de financement des frais de communication**

Suite à la délibération CT 2009-06-95 du 2 juin 2009 en faveur du soutien par Cotentin Traitement des frais de communication réalisés par ses membres et soutenus par Eco-Emballages à hauteur de 50 % dans le cadre du barème D, et afin de procéder au financement, le président propose à l'assemblée une convention pour chaque communauté de communes qui en ferait la demande.

Le président rappelle à l'assemblée que depuis le passage au barème E au 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette convention est caduque pour les actions de communication postérieures au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de financement des frais de communication pour chaque communauté de communes qui en ferait la demande.

**Délibération n° 2011 06 166 - Notification du Schéma Interdépartemental de Coopération Intercommunal (SDCI) dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales**

Le président donne lecture de son rapport concernant le courrier de la Préfecture du 2 mai 2011 invitant le comité syndical à « *formuler son avis de façon détaillée et éventuellement à émettre des propositions concrètes et constructives répondant à l'objectif de rationalisation posé par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010* ».

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, estime que la compétence «transport et traitement » pourrait faire l'objet d'une réflexion sur l'ensemble du territoire. A cet effet, il pourrait être judicieux d'étendre le périmètre du syndicat mixte au territoire du Pays du Cotentin.

**Délibération n° 2011 06 167 - Marché CT 2008-003 lot 23 - Transport et traitement de l'amiante  
- Avenant n°1**

Le président donne lecture de son rapport relatif au marché CT 2008-003 lot 23 « Transport et traitement de l'amiante des communautés de communes » avec la société Spen, expliquant à l'assemblée la nécessité de réévaluer les quantités d'amiante initialement prévues à 69 tonnes dans l'acte d'engagement à 72,45 tonnes.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à augmenter le marché CT 2008-003 lot 23 de 3,45 tonnes, réévaluant ainsi les quantités à 72,45 tonnes, et de conclure ainsi l'avenant N°1 avec la société SPEN.

**Délibération n° 2011 06 168 - Groupement de commande pour étudier les possibilités de traitement des déchets résiduels du Cotentin**

Faisant suite à l'étude d'optimisation de la gestion globale des déchets du SMCT dont les conclusions ont montré la nécessité d'engager une réflexion commune pour le traitement des déchets résiduels du territoire du Cotentin, le président donne lecture de son rapport proposant à chacune des structures SMCT, CUC, CC du Bocage Valognais, CC de Bricquebec-en-Cotentin et CC de la région de Montebourg, qui connaissent la même problématique, de participer à un groupement de commande pour étudier les possibilités de traitement des déchets résiduels du Cotentin.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve la participation du Syndicat Mixte Cotentin Traitement au groupement de commande.
- désigne trois représentants pour représenter le Syndicat Mixte Cotentin Traitement au comité de suivi de l'étude : M. Edouard MABIRE, M. Gérard CHEVEREAU et M. Rémy MARIE.
- autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande.
- autorise le Président à lancer la procédure adaptée pour l'étude et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application du marché.
- autorise le Président à procéder aux demandes de subvention auprès des partenaires extérieurs du SMCT, notamment l'ADEME, le Conseil Général, et tout autre partenaire, et à signer les conventions qui en résulteront.

**Délibération n° 2011 06 169 - Rapport annuel 2010 d'actions du SMCT**

En application du décret N°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, le Président présente à l'assemblée le rapport annuel du SMCT au titre de l'année 2010.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2010 d'actions du SMCT présenté.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Le Secrétaire de séance,

Brigitte LESOIF



Le Président,

Edouard MABIRE

